

**ADRER****Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel**Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adrer.fr

Lutte préventive contre les feux de forêt

Le kit d'urgence

Par ce numéro de la Tribune nous poursuivons le cycle "anti-incendie"¹ en abordant **le kit d'urgence** applicable en cas d'incendie (ou en toutes circonstances de crise similaire). Nous abordons sans rentrer dans les détails, en conclusion le Plan Communal de Sauvegarde propre à notre commune, qui fera l'objet d'une prochaine Tribune.

"L'élément déclencheur et la soudaineté de l'émergence d'une crise provoquent une situation nouvelle face à laquelle il faut réagir vite. Anticiper en identifiant un lieu de rassemblement au préalable, en préparant un sac de médicaments ou une liste de numéros d'urgence, faire preuve de solidarité en identifiant les personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide..., cet ensemble de gestes et de bonnes pratiques permettront de mieux vous protéger et de protéger vos proches²". Réaliser un plan personnalisé pour son foyer est aussi important, car chaque famille a ses particularités : mode d'habitation, lieu de travail, école, nombre d'enfants ou de personnes âgées, malades, etc.

I. Construire son plan d'urgence de quartier

- Invitez vos voisins à réaliser leur plan d'urgence familial et faites en sorte que toutes les personnes qui pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire en bénéficient. Préparez les jumelages et les covoiturages qui doivent l'être.
- Faites un exercice collectif de sortie de votre habitation au moins une fois par an.
- Repérez autour de chez vous les personnes vulnérables qui auraient besoin d'aide pour évacuer.
- Identifier des lieux de rassemblement en cas de crise : choisissez des endroits sûrs où tous les membres de votre famille se rassembleront en cas d'évacuation d'urgence du domicile. Le lieu peut être proche de votre maison si la famille s'y trouve au moment de l'événement, mais il peut utilement se situer ailleurs si la famille se trouve dispersée. Dans ce dernier cas, il faut privilégier un lieu adapté aux risques identifiés ou probables. Il convient de vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les risques et points de rassemblement idéaux en fonction de ces risques (inondation, intoxication, avalanche...).

Il convient d'identifier également un lieu de rassemblement et d'hébergement adapté plus éloigné en cas de besoin (inondation, éboulement, crue, intoxication, explosion, incendie...).

Enfin, si un événement survient et que vos enfants se trouvent à l'école, n'allez pas les chercher : ils seront pris en charge par les équipes pédagogiques et de secours. Vous pouvez contacter l'école ou consulter le site du rectorat ou de l'académie pour avoir les informations nécessaires.

¹ Déjà entamé par les Tribunes N°44, 76, 77

² Source : [Préparer son kit d'urgence | Gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr/preparer-son-kit-d-urgence)

A FAIRE

Faites des copies des documents importants (passeport, CNI, permis de conduire, livret de famille...). Conservez un jeu de ces pièces chez vous, sur vous, au bureau, chez un ami ou chez un membre de votre famille. Vous pouvez également stocker tous vos documents administratifs importants sur un espace sécurisé en ligne (coffre-fort électronique) si vous en disposez.

Précautions particulières pour les enfants

Informez-vous sur les politiques d'urgence des écoles auprès des responsables de l'établissement. Il est préférable de se retrouver à proximité du site d'évacuation identifié par l'établissement si cet endroit n'est pas situé dans une zone à risque.

En cas de crise à évolution rapide il vaudrait mieux inviter les familles à consulter le site du rectorat ou de l'académie pour avoir des informations et pouvoir aller chercher les enfants en cas d'évacuation. En cas de confinement, ils sont, quoi qu'il arrive, pris en charge.

Précautions particulières concernant les personnes nécessitant des soins

Notez tous les détails concernant votre état de santé (maladies chroniques, allergies, chirurgies, antécédents médicaux, tests de dépistage, vaccins récents, coordonnées des personnes ressources, numéro de sécurité sociale). Une fois ce travail effectué, conservez ce document ainsi que votre dernière ordonnance, chez vous, au bureau et sur vous. Veillez à l'actualiser régulièrement. Ces documents seront précieux en cas d'urgence ou d'évacuation immédiate.

Identifiez avec votre médecin le contenu nécessaire d'un sac prêt à emporter contenant une réserve de médicaments et de fournitures médicales pour deux semaines, ainsi que les ordonnances et les documents médicaux appropriés. Une fois le sac constitué, il faudra l'avoir sur vous en cas d'évacuation immédiate ou de confinement.

Demandez à votre pharmacien l'ouverture d'un dossier pharmaceutique : Cette demande pourra être utile si vous n'avez pas votre « trousse médicale » en cas d'évacuation immédiate.

II. Construire son plan d'urgence familial

Assurer la sécurité de son domicile

En situation d'urgence, il est nécessaire de sécuriser son habitation. Les adultes et les enfants en mesure de le faire doivent savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de leur domicile.

Tableau à compléter : plan d'urgence familial

EAU	Emplacement du robinet	
	Consignes d'arrêt	
	Téléphone des services publics	
GAZ	Emplacement du robinet	
	Consignes d'arrêt	
	Coupez l'alimentation uniquement lorsque les Autorités vous disent de le faire	
	Téléphone des services publics	
ELECTRICITE	Emplacement du disjoncteur	
	Consignes d'arrêt	
	Téléphone des services publics	
	Extincteur	

FAIRE

N'hésitez pas à réaliser des dessins ou des plans, même sommaires, des emplacements de l'alimentation en eau, en gaz...

Numéros d'urgence

La liste des numéros d'urgence doit être établie avec attention et placée près de votre téléphone (à votre domicile et au bureau). Vous pouvez aussi programmer ces numéros sur vos téléphones fixes et mobiles.

Tableau à compléter-numéros d'urgence

Numéro d'urgence européen	112
Pompier	18
Police/ Gendarmerie	17
Numéro d'urgence en France métropolitaine pour les personnes ayant des difficultés pour entendre ou parler	114
Commissariat/ brigade de gendarmerie	
SAMU	15
Médecin de famille	
ERDF	
Gaz de France	
Service des eaux	
Hôpital	

Nécessaire

- Apprendre aux enfants comment composer les numéros de téléphone d'urgence et celui de la "personne ressource".
- Numéro de personnes ressource

Une "personne ressource" doit être désignée comme prioritaire pour tous les membres de votre famille. Il est important qu'elle soit suffisamment éloignée géographiquement afin qu'elle ne soit pas susceptible d'être touchée par l'événement qui vous frappe. S'y ajoutent des contacts utiles selon la situation : voisins, famille, amis, compagnie d'assurance, autres (en précisant le nom, les téléphones du domicile, portable, du travail, les courriels et l'adresse).

Si vous ne connaissez personne près de votre région, rapprochez-vous de vos collègues de travail, d'associations culturelles...

Tableau à compléter- numéro de personnes ressources

Nom Prénom	Tel

Quelques bons réflexes

Privilégiez les messages (SMS) aux appels vocaux. Pensez également à utiliser les réseaux sociaux pour indiquer votre situation et signaler que vous allez bien à vos proches afin de ne pas saturer les réseaux téléphoniques (utiles) pour traiter les véritables urgences.

Les scénarios d'évacuation

Lorsque c'est possible, il est souhaitable de prévoir deux sorties de secours pour toutes les pièces de la maison. Si vous habitez un appartement, n'utilisez pas l'ascenseur.

Identifiez plusieurs itinéraires pour quitter votre quartier en cas d'évacuation obligatoire, en veillant à pouvoir atteindre les sorties de ville le plus rapidement possible par le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest. Suivez les conseils et recommandations des autorités, en temps réel.

Objets de première nécessité

Regroupez-les en un endroit facile d'accès :

- Eau : 6 litres par personne en petites bouteilles
- Outils de base : couteau, ouvre boîte, ...
- Nourriture de secours : barres énergétiques, conserves, petits pots bébé
- Lampe de poche et piles
- Bougies + allumettes ou briquet
- Radio + piles
- Trousse médicale : bandelettes paracétamol, anti diarrhée, produits hydroalcooliques + médicaments traitements en cours
- Double des clefs maison
- Double des clefs automobile
- Papier identité
- Téléphone portable
- Argent liquide ou carte

Pensez aussi à :

- Vêtements & chaussures de rechange
- Papier hygiénique
- Sac de couchage
- Jeux (cartes, dominos, ...)
- Sac plastique objets de valeurs et papiers importants.

III. Conclusion : la réserve communale de sécurité civile et le plan communal de sauvegarde³

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 incite les communes à se doter d'un **plan communal de sauvegarde (PCS) et d'une réserve communale formée de citoyens volontaires**⁴. Il permet de créer notamment un encadrement de citoyens qui se mettent à disposition en cas de crise à l'intérieur d'une réserve communale. Ainsi chaque citoyen du territoire peut désormais être au cœur d'une organisation intégrée beaucoup plus souple et adaptée aux risques majeurs actuels. Elle part du principe que les élus locaux qui connaissent bien leur terrain peuvent relayer l'Etat dont la compétence en matière de sécurité civile n'est évidemment pas remise en cause. Placée sous l'autorité du Maire, cette dernière est chargée d'apporter son concours dans les situations de crise.

Le PCS permet de faire face à tous types de situations d'urgence, qu'elles soient prévisibles ou pas, à partir du moment où elles dépassent les limites de la commune. C'est aujourd'hui une boîte à outils, utilisable au quotidien sans que la Préfecture n'en supporte le commandement et son financement.

La réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune. Dans ce cadre, un engagement d'une durée d'un à cinq ans peut être signé par tout habitant désirant apporter ses moyens et compétences dans ces circonstances. Il s'engage par là également à participer aux actions préventives menées dans ce cadre et vers cet objectif.

La prochaine Tribune abordera le Plan Communal de Sauvegarde du Rayol-Canadel.

³ [Avant la crise, le plan communal de sauvegarde | Protection Civile \(protection-civile.org\)](#)

⁴ La réserve communale de sécurité civile fait également l'objet des articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du Code général des collectivités territoriales ainsi que des articles L. 3142-108 à L. 3142-111 du Code du travail. La circulaire du Ministère de l'Intérieur du 12 août 2005 en précise les modalités de mise en œuvre.